

Commune de FRIGNICOURT
31 rue du Général Leclerc
51300 FRIGNICOURT
Tél 03.26.74.15.08
accueil@mairie-frignicourt.fr

Frignicourt, le 23 mars 2026

ARRETE n°1542



Arrêté de délégation de fonction du maire à un adjoint

ARRETE

Le Maire de FRIGNICOURT,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-18, (en présence d'une subdélégation, l'article L. 2122-23),
Considérant la possibilité de déléguer aux adjoints et, le cas échéant, aux conseillers municipaux, certaines attributions du maire, dans l'intérêt de faciliter la gestion communale,
Considérant la nécessité de confier délégation en matière culturelle et associative,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} Madame Pascale CHIMIACK, adjointe au maire, est déléguée pour exercer, à compter du 23 mars 2026 les fonctions relatives à la Culture et aux Associations. Madame CHIMIACK. est autorisée à signer les actes et documents relevant de sa délégation.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons en Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté est effectué auprès du comptable public.

ARTICLE 4 : Le secrétaire de mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

L'adjoint au Maire,
Pascale CHIMIACK

Le Maire,
Annick FELICETTI